

## RÉGLEZ VOS FACTURES EN LIGNES PAR CB

La SICAE vous propose un nouveau mode de paiement : la carte bancaire via l'espace client du site internet. Cette nouveauté vous permet donc de régler votre facture via une connexion sécurisée.



Pour effectuer votre règlement, rien de plus simple, vous vous connectez à votre espace client à partir du site [www.sicaesomme.fr](http://www.sicaesomme.fr) et cliquez sur « régler en ligne ». Ensuite, il vous suffit de vous munir de votre carte bancaire et de suivre les indications demandées.



## ÉVOLUTION DES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE D'ÉLECTRICITÉ AU 1<sup>ER</sup> AOÛT 2013

Sur décision des pouvoirs publics, l'arrêté du 26 juillet 2013, relatif aux tarifs réglementés de vente de l'électricité, fixe une évolution au 1<sup>er</sup> août 2013. Cette augmentation des tarifs sera en moyenne de 5% pour les clients résidentiels (tarifs bleus) et de 2,3% pour les entreprises et collectivités (tarifs jaunes). Les tarifs verts réservés aux grands consommateurs resteront stables.

## ÉVOLUTION DU TARIF D'UTILISATION DES RÉSEAUX

Les tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) ont été ajustés au 1<sup>er</sup> août 2013, afin de couvrir les charges réelles des gestionnaires des réseaux publics de transport et de distribution.

Chaque année, la Commission de Régulation de l'Énergie ajuste, au 1<sup>er</sup> août, le montant du TURPE pour tenir compte de l'inflation et du niveau réel des charges des distributeurs d'électricité. Ces « tarifs d'accès aux réseaux » augmenteront en moyenne de 2,1% pour la période du 1<sup>er</sup> août au 31 décembre 2013. Il est à noter que ce tarif avait connu une baisse de 2,5 % au 1<sup>er</sup> juin 2013.

Scannez ce QR code avec votre Smartphone afin d'accéder directement à la page FACEBOOK SICAE



Scannez ce QR code avec votre Smartphone afin d'accéder directement à la page TWITTER SICAE



## DES CONSOMMATIONS

# QUI EXPLOSENT !

A la maison, l'électricité est facile d'accès, semble inépuisable et nombre de ses utilisations peuvent rarement être remplacées par une autre source d'énergie : aujourd'hui, 52% de la consommation d'électricité des ménages concerne ces usages spécifiques. Cette consommation spécifique a été **multipliée par 2 entre 1985 et 2008**.

L'efficacité énergétique de nos équipements électriques s'améliore régulièrement. Comment expliquer alors qu'**avec des appareils toujours plus performants, notre consommation d'électricité ne cesse d'augmenter ?** Plusieurs réponses sont possibles : le nombre des équipements

électriques (de loisirs en particulier), leur dimensionnement et leur durée d'utilisation augmentent dans nos foyers ; de plus, nous ne faisons pas toujours un usage très économe de nos appareils électriques.

Pour toutes informations permettant de choisir vos équipements électriques... mais aussi d'en limiter le nombre, de s'en servir et de s'en séparer, de modérer nos dépenses d'argent et d'énergie et de mieux respecter l'environnement, consultez le site de l'ADEME ([www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)).

(source : ADEME)

## PENSEZ À ÉLAGUER LES ARBRES À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

Il arrive très fréquemment qu'une perturbation de la fourniture d'électricité se produise car la végétation entre en contact avec une ligne électrique en conducteur nu.

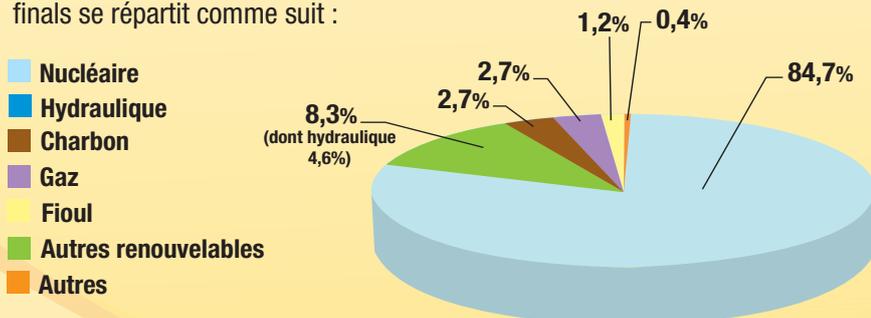
Pour préserver la qualité de l'électricité il est donc nécessaire de respecter les distances de sécurité. En effet, la réglementation prévoit l'élagage ou l'abattage de tout arbre dont la distance avec les lignes électriques moyenne et basse tension est inférieure à 2 m.

Il est de la responsabilité de chaque propriétaire de réaliser ces élagages, en particulier quand les ouvrages sont sur le domaine public, et nous nous tenons à votre disposition avant toute action afin de vous conseiller dans la réalisation de ces travaux.



## RÉPARTITION ENTRE LES DIFFÉRENTES SOURCES D'ÉNERGIE UTILISÉES POUR FOURNIR L'ÉLECTRICITÉ

En 2012, l'origine de l'électricité commercialisée auprès des consommateurs finals se répartit comme suit :



De plus, la fourniture d'un kWh d'électricité par la SICAE en 2012 a induit :

- L'émission de 47,0 grammes de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

## INFO TRAVAUX

- Travaux de renouvellement entre Suzanne et Maricourt dans la continuité des travaux en cours Eclusier – Suzanne.
- Travaux de renouvellement entre les communes de Guizancourt, Quivières et Douvieux.
- Travaux de renouvellement poste source « CASTOR ».

## VOS INTERLOCUTEURS

Vous pouvez les contacter pour tout renseignement concernant les aides commerciales, les études tarifaires et les informations sur les modes de chauffage :

Accueil de Péronne : Ludovic COQUELLE  
18, place du jeu de Paume  
80200 PERONNE  
Tél. : 03.22.84.11.90 - Fax : 03.22.84.80.84

Accueil de Roisel : Ludovic COQUELLE  
11, rue de la République - B.P. 40058 - ROISEL  
80208 PERONNE CEDEX  
Tél. : 03.22.86.45.45 - Fax : 03.22.86.45.46

Accueil de Rosières : Didier MAIRE  
24, rue Jean Jaurès  
80170 ROSIÈRES-EN SANTERRE  
Tél. : 03.22.88.47.88 - Fax : 03.22.88.15.99

Accueil de Montdidier : Didier MAIRE  
Zone industrielle de "la Roseraie"  
80500 MONTDIDIÉ  
Tél. : 03.22.98.34.34 - Fax : 03.22.78.93.26

Accueil de Roye : Didier MAIRE  
14, rue St Pierre - 80700 ROYE  
Tél. : 03.22.87.11.13 - Fax : 03.22.87.68.87

Accueil de Cambrai : Ludovic COQUELLE  
1 bis, rue d'En bas - 59161 ESCAUDEUVRES  
Tél. : 03.27.74.96.24 - Fax : 03.27.74.73.10

**L'énergie est notre avenir. économisons-la !**